

SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Une fondation au service du territoire

Par le biais de sa fondation, le Crédit Agricole Aquitaine soutient des projets qui font le dynamisme de la région, favorisant notamment l'insertion et la mise en valeur des patrimoines



En mars dernier, élus et responsables de la Fondation Crédit Agricole inaugureront l'auditorium de Prayssas en présence de Béatrice Unia Monzon

Être un acteur de son territoire, c'est, pour le Crédit Agricole Aquitaine, un engagement qui prend de multiples formes. Parmi celles-ci, il y a ses actions de mécénat ; portées depuis très longtemps, elles ont été regroupées en avril 2017 au sein d'une entité, la Fondation Crédit Agricole Aquitaine, sous l'égide de la Fondation de France. Définissant les modalités de ce mécénat, l'organisme a choisi deux problématiques

essentiels, afin de réparer son soutien : les autonomies et les patrimoines. Certains domaines, tels que la culture ou le sport font l'objet d'autres formes d'accompagnement hors périmètre Fondation.

> Les domaines d'intervention

Concernant le premier thème, les autonomies donc, il s'agit d'appuyer des projets d'insertion professionnelle et économique,

d'insertion sociale, de logement ainsi que des projets autour de la santé et le « bien-vieillir ». La fondation soutient donc aussi le patrimoine architectural, industriel et Agricole, environnemental et touristique.

> Les critères

Les projets doivent être à la fois utiles au territoire du Crédit Agricole Aquitaine (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et deux cantons du Gers) et portés par des structures éligibles.

Le soutien de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine doit aussi s'adresser à des projets d'investissement ou servir à des frais de fonctionnement, uniquement s'ils sont liés à la mise en œuvre du projet. Les charges de fonctionnement fixes sont exclues. Il doit obligatoirement s'agir d'un projet d'intérêt général, innovant, répondant à un besoin peu ou mal satisfait, pérenne, avec un impact solidaire dont les effets économiques ou sociaux sur les publics sont réels. Il faut aussi qu'il ait

17 000

projets en faveur du développement de leur territoire que soutiennent chaque année les caisses régionales du Crédit Agricole

30 millions d'euros

de financements accordés chaque année au plan national

130

projets accompagnés, en deux ans, par la Fondation Crédit Agricole Aquitaine. Parmi eux, 98 concernaient les autonomies et 32 les patrimoines.

Source : Crédit Agricole et Inresea

des retombées locales sur la vie économique, sociale ou culturelle (animation, création d'emplois) et qu'il participe au rayonnement du territoire.

> Les étapes

Les porteurs de projet doivent télécharger une fiche en ligne sur www.ca-aquitaine.info/nous-soutenons, puis envoyer leurs dossiers à fondation@ca-aquitaine.fr. Si le projet est éligible, il est soumis à l'instance décisionnaire de la Fondation, un comité composé de 13 experts (lire encadré), représentants du territoire, qui acceptent ou non le projet. La Fondation de France confirme cette décision.

Cette démarche, pour la Fondation Crédit Agricole Aquitaine, s'inscrit bien sûr dans l'exercice de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), mais cela va bien au-delà. Il s'agit aussi et surtout de soutenir un territoire, d'entretenir son dynamisme, et de lui rendre une partie de la richesse et de la diversité qu'il offre.

MARINA MAS / DIRECTRICE DE LA FONDATION BERGONIÉ

« Ce soutien est une chance et un tremplin »

Directrice de la Fondation Bergonié, qui lève des fonds pour la lutte contre le cancer, Marina Mas apprécie l'action de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine



« Qu'est-ce que la Fondation Bergonié ?

L'Institut Bergonié est l'un des 18 centres de lutte contre le cancer en France. Il est situé à Bordeaux et dessert toute la région Nouvelle-Aquitaine. En 2011, Josy Reiffers, alors directeur de l'Institut, a créé la Fondation Bergonié pour fédérer les entreprises autour de la lutte contre le cancer. En 2012, un fonds de dotation a, à son tour, été créé. Les deux structures fédèrent des entreprises autour de projets regroupés en trois grands thèmes : les innovations technologiques, celles thérapeutiques et enfin la prise en charge globale.

À quel montant s'est élevé le soutien de la Fondation Bergonié depuis sa création ?

La fondation a soutenu pour plus de 3,5 millions d'euros de projets depuis sa création et reçoit près de 2 millions de demandes de financement chaque année. Les projets sont choisis par un conseil scientifique.

Les entreprises sont-elles les seules à vous soutenir ou les particuliers peuvent-ils aussi le faire ?

Bien sûr, les particuliers peuvent aussi nous soutenir, par exemple en participant au dîner de gala annuel de la fondation Bergonié. Le prochain aura lieu le 12 novembre 2019 au Hangar 14, à Bordeaux. En dehors de cet événement, on peut aussi nous soutenir par des dons, directement sur notre site par exemple.

L'un des projets soutenus par la Fondation Crédit Agricole Aquitaine concerne la prise en charge globale

des patients, c'est bien cela ?

Oui, c'est un projet de pleine conscience appliqué au champ médical qui s'adresse aux patients pendant ou après leur maladie. Chez nous, certains mécènes choisissent de nous accompagner sur l'ensemble de nos actions, d'autres préfèrent se positionner sur un sujet en particulier, comme c'est le cas de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine qui nous a soutenus aux côtés de la Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement (CASD).

Quelle importance accordez-vous à la Fondation Crédit Agricole Aquitaine et au soutien qu'elle vous apporte ?

C'est forcément une grande chance, puisque son positionnement à la fois régional et national via CASD permet de donner une résonance plus forte encore à nos actions. Avoir des mécènes de cette envergure, c'est toujours extrêmement appréciable et c'est un tremplin pour faire connaître nos actions à d'autres mécènes. »

RÉPARTIR LES PROJETS



La gouvernance de la fondation est assurée par un comité composé de 3 représentants du conseil d'administration de la caisse régionale, 3 présidents de caisses locales, 3 managers de la caisse régionale et 4 experts externes issus des domaines couverts par la Fondation. C'est donc ce comité qui étudie chaque demande de mécénat, en présence d'un représentant de la Fondation de France. Parmi les projets ayant été soutenus, voici quelques exemples.

Autonomies

- Création d'un domicile regroupé pour personnes âgées isolées à Saint-Geours-de-Maremme (40).
- Jardins et Restos du cœur du Lot-et-Garonne pour assurer une chaîne d'approvisionnement sécurisée des denrées.
- Professionnalisation de l'activité textile dans une recyclerie à Soustons (40).

Patrimoines

- Restauration du chœur de l'église et sonorisation avec les Amis de l'église Saint-Seurin de Galgon (33).
- Restauration d'une pinasse classée à Castets (40).
- Création d'une école d'orgue et auditorium dans l'ancienne Halle aux Chasselas avec l'Institut Marc de Ransé et la mairie de Prayssas (47).

Dans tous les cas, ces projets ont un fort impact sur leur territoire et contribuent à son dynamisme, à la création de lien social et à l'amélioration des conditions de vie.